

**BRETTEVILLE SUR ODON**  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
 Le 6 décembre 2024 Le 16 décembre 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.*

**Date d'affichage :**  
 Le 20 décembre 2024

**Etaient présents :**

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY  
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,  
 LE MASSON, MORAND, SAINT-MARTIN, RICHET,  
 SIMON.

Présents : 21

Votants : 27

**Absents :**

Madame	HOCHET	(excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à M.VIDEAU)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur	MORTREUX	(excusé pouvoir à X.RICHET)

Barbara RAINE est désignée secrétaire de séance

**OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°06**

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que depuis la mise en place de la nomenclature M57, les amortissements doivent être comptabilisés dès la mise en service du bien (*prorata temporis*).

Les crédits prévus au budget 2024 pour l'amortissement sont insuffisants et doivent être abondés de 30 000 €.

La décision modificative n°6 (ci-joint) est proposée.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°06

**Date de publication :** le 20 décembre 2024  
 Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
 En Mairie, le 20 décembre 2024

Le Maire :

Accusé de réception en préfecture  
 014-211401013-20241216-20240703-DE  
 Date de télétransmission : 23/12/2024  
 Date de réception préfecture : 23/12/2024



Patrick LECAPLAIN

**DECISION MODIFICATIVE N°6/2024 : virement de crédits pour solder les amortissements 2024**  
 (crédits insuffisants - manque 30 000 €)

DEPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES	
60/60622	Carburant	-	3 000,00 €		
60/60633	Fournitures de voirie	-	10 000,00 €		
61/611	Contrat de prestation de service	-	17 000,00 €		
042-6811	Dotations amortissements		30 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>		- €		<b>TOTAL</b>
					- €
DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
				10/10222	FCTVA
				28/28031	Dotation amortissements
				28/281321	Dotation amortissements
				28/281838	Dotation amortissements
				28/281848	Dotation amortissements
				28/28188	Dotation amortissements
	<b>TOTAL</b>		- €		<b>TOTAL</b>
					- 30 000,00 €
					5 000,00 €
					9 000,00 €
					5 000,00 €
					5 000,00 €
					6 000,00 €
					- €

Accusé de réception en préfecture  
 014-211401013-20241216-20240703-DE  
 Date de télétransmission : 23/12/2024  
 Date de réception préfecture : 23/12/2024

**Acte à classer**

20240703

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-23T13-53-42.00 ( MI258037668 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211401013-20241216-20240703-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Finances : Décision Modificative n.06 + Scelle

Date de décision : 16/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [20240703.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DM 06 2024.PDF](#)

Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[DM6-2024 scelle.XML](#)

Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/12/24 à 13:53

Par [LECAPLAIN-GESNOUIN Patrick](#)

Transmis

Date 23/12/24 à 13:53

Par [LECAPLAIN-GESNOUIN Patrick](#)

Accusé de réception

Date 23/12/24 à 14:01